

Interpellation

Quelle mobilité pour Lausanne durant les travaux?

Contexte

De grands chantiers sont prévus ces prochaines années à Lausanne, principalement liés à l'arrivée du tram et des bus à haut niveau de service (BHNS), dans le cadre de la réalisation des Axes forts de transports publics urbains (AFTPU), et à l'agrandissement de la gare de Lausanne (projet Léman 2030). Pendant les travaux, la capacité de la voirie sera, par endroit, fortement réduite et engendrera une réorganisation substantielle du réseau routier. Ceci affectera autant les transports individuels motorisés (TIM) que les transports publics (TP) et même la mobilité douce, piétonne et cycliste.

Malgré les efforts qui seront déployés par la Ville et les tl pour minimiser les impacts des travaux, une période *relativement difficile* va s'ouvrir pour les Lausannoises et Lausannois, en attendant l'inauguration des nouveaux moyens de transports.

Un autre constat qui mérite d'être mentionné ici malgré sa banalité est qu'une personne se déplaçant en TP ou en mobilité douce consomme beaucoup moins de place sur la chaussée qu'une personne se déplaçant en TIM. Cela est vrai pour le déplacement et *a fortiori* encore plus pour le parcage.

Vision politique

Forts de ces constats, il semble indispensable aux Verts de garantir à la population l'accès dans de bonnes conditions au centre-ville lausannois durant les travaux en donnant une priorité accrue aux moyens de transports qui consomment le moins de place sur la chaussée. Cette priorité est formalisée dans la politique municipale¹ mais devrait être appliquée à la mesure des enjeux liés aux travaux à venir.

Aux yeux des Verts, il est nécessaire d'obtenir un report modal significatif vers les TP et la mobilité douce durant les travaux afin d'éviter un engorgement qui paralyserait notre ville et nuirait à son attractivité commerciale. Il est à noter qu'à l'issue des travaux, ces nouvelles habitudes de mobilité faciliteront la réalisation des objectifs du PALM, par exemple "la recomposition globale et cohérente du réseau routier au profit des piétons et des vélos"².

Les travaux peuvent donc être perçus comme une opportunité historique de faire évoluer positivement et durablement les TP et la mobilité douce à Lausanne.

Questions

Par cette interpellation, nous demandons à la Municipalité de détailler, d'une part, la manière dont elle entend soutenir les efforts des tl pour maintenir une offre en TP attractive et efficace pendant les grands chantiers à venir et, d'autre part, les mesures qu'elle applique déjà de manière quotidienne et croissante pour encourager le report modal et garantir la meilleure offre possible en cheminement de mobilité douce.

Plus précisément, nous posons les questions suivantes :

¹ Le plan directeur communal, adopté le 24 janvier 1996, entérine la hiérarchisation des modes de déplacements dans l'ordre prioritaire dégressif suivant: piétons, transports collectifs, deux-roues légers, deux-roues et autres transports individuels motorisés.

² Le projet d'agglomération Lausanne-Morges: <http://www.agglo-lausanne-morges.ch>.

Conseil communal de Lausanne

1. Quels sont les moyens qui sont déjà mis en œuvre ou qui sont prévus pour **informer** les automobilistes lausannois et non-lausannois et les encourager à abandonner, tant que faire se peut, leur voiture pour utiliser d'autres modes de déplacement pendant les grands chantiers?

Parmi ces moyens, qu'en est-il plus précisément des suivants:

- 1.1. Usage de la presse, des médias et de la signalétique urbaine pour expliquer la situation et pour présenter et promouvoir des solutions comme l'autopartage³ et le covoiturage⁴.
- 1.2. Intervention directement auprès des autres communes vaudoises et auprès du Canton pour qu'ils prennent des mesures qui sont de leur compétence (ex: P+Rail dans les communes, aide financière du Canton, places de parc pour le covoiturage près des entrées d'autoroute).
- 1.3. Intervention auprès des entreprises se trouvant sur son territoire pour qu'elles encouragent leurs employés à ne pas venir en voiture au travail, par exemple à travers des plans de mobilité d'entreprises⁵.

2. Quels sont les **instruments incitatifs** qui sont déjà mis en œuvre ou qui sont prévus dans le sens du report modal vers les TP et la mobilité douce?

Parmi ces instruments, qu'en est-il plus précisément des suivants:

- 2.1. Itinéraires spéciaux et sécurisés réalisés pour la mobilité piétonne et cycliste.
- 2.2. Itinéraires spéciaux réservés – du moins à certaines heures critiques – aux TP.
- 2.3. Offre à conditions favorables de prêts-tests de vélos et vélos à assistance électrique.
- 2.4. Offre à conditions favorables de cours de conduite urbaine à vélo.
- 2.5. Offre à conditions favorables d'abonnements aux vélos en libre-service.
- 2.6. Offre à conditions favorables d'abonnements Mobilis à l'essai.
- 2.7. Ouverture et équipement de nouvelles places de parc vélo.
- 2.8. Aide technique aux entreprises pour l'établissement de plans de mobilité.
- 2.9. Usage du Fonds du développement durable pour financer une partie de ces instruments.

3. Quelles sont les **mesures dissuasives** qui sont déjà mises en œuvre ou qui sont prévues par rapport aux TIM?

Parmi ces mesures, qu'en est-il plus précisément des suivantes:

- 3.1. Modération du trafic sur certains axes, en particulier les axes pénétrants et sur les axes principaux du centre-ville (par exemple par la réduction de la vitesse légale).
- 3.2. Usage des feux comme modération / retenue du flux de véhicules entrant en ville.



Vincent Rossi

Lausanne, le 25 novembre 2014

³ Un parc de voitures est mis à disposition de nombreux utilisateurs potentiels (ex : Mobility).

⁴ Plusieurs personnes s'arrangent pour faire des trajets ensemble à bord d'une voiture (ex : e-covoiturage.ch).

⁵ Cf. Postula Müller "Pour des entreprises écomobiles", 15.2.2011.